



# LA SANTÉ PUBLIQUE ET BCB

### **Quel palier de santé publique devrions-nous suivre?**

Votre autorité de santé publique (ASP) locale a **préséance**. Selon la situation dans votre région, il se peut que votre ASP ait des exigences plus strictes que celles qui sont en place ailleurs dans la province. Veuillez toujours consulter d'abord les directives locales, puis passez aux autres paliers. Avant de prendre toute décision, vous devriez être au courant des directives locales, provinciales et fédérales en vigueur.

### **Que faisons-nous s'il y a des différences entre les protocoles des groupes faisant autorité (p. ex., le protocole de l'ASP est différent de celui de BCB, ou celui de BCB est différent de celui de notre OPS)?**

Votre ASP locale a préséance sur tous les autres groupes. Il se peut que les exigences de votre ASP locale soient plus strictes que celles de vos autorités provinciales ou fédérales, auquel cas vous devez toujours obéir d'abord aux exigences de votre ASP locale. S'il y a des différences entre les protocoles d'autres groupes (par exemple entre les directives de BCB et celles de votre OPS), veuillez communiquer avec votre organisme provincial de sport pour en discuter plus longuement. En cas de doute, veuillez suivre les directives les plus strictes.

### **Je confonds les étapes préconisées par BCB et les étapes en vigueur dans ma province.**

Le cadre de retour au jeu de BCB comporte quatre étapes. Celles-ci peuvent être semblables aux directives en vigueur dans votre province, mais pas nécessairement parce que chaque province suit une approche différente. Lorsque vous réfléchissez à l'approche à adopter pour votre club, assurez-vous de bien comprendre le cadre et les étapes préconisés par BCB, ainsi que ceux de votre gouvernement provincial parce que ceux-ci peuvent avoir des appellations semblables mais des plans de mise en œuvre différents. Il vaut toujours mieux vérifier auprès de votre association provinciale de boulingrin pour déterminer comment le protocole de retour au jeu de BCB s'harmonise avec les plans de réouverture de votre province.

### **Quelle est la différence entre l'étape 1 et l'étape 2 du cadre de retour au jeu de BCB?**

BCB est en train d'élaborer un cadre de retour au jeu que les clubs peuvent utiliser pour rouvrir leurs installations durant ou après la pandémie. Cette approche progressive comporte quatre étapes, dont la première est la plus restrictive et la quatrième, la moins restrictive. On espère qu'une approche par étapes permettra aux clubs partout au pays de rouvrir leurs terrains sans exposer leurs membres ou leurs participants à un risque élevé de contracter ou de propager le virus de la COVID-19.

L'étape 1 du cadre de retour au jeu vise à ramener les boulistes sur les terrains en très petit nombre et d'une manière restreinte. Les seules activités permises sont l'entraînement et les pratiques, et le nombre de joueurs sur une même piste est limité à deux. L'étape 2 du cadre de retour au jeu prévoit un léger assouplissement des restrictions : des parties adaptées sont



permises, et le nombre maximal de joueurs passe à quatre, à condition que la distanciation puisse être maintenue. Pour consulter les différentes étapes, veuillez cliquer [ici](#).

Il est à noter qu'en tout temps, votre autorité de santé publique locale a préséance sur le cadre de retour au jeu de BCB, et les directives ou les recommandations des autorités sanitaires ont préséance sur le contenu du cadre.

### **À l'étape 2, il est question de « parties adaptées ». Quelle est la différence entre une partie adaptée et une compétition ordinaire?**

Une partie adaptée peut désigner ce qui suit :

- Activité faisant partie d'une pratique (individuelle ou avec d'autres joueurs).
  - Veuillez consulter les cartes d'activité de la trousse *Apprendre à jouer au bowling* pour obtenir des exemples.
- Jeu non structuré.
  - Par exemple, deux personnes qui jouent pour le plaisir, à un contre un, sans compter les points ou mesurer les lancers.
- Jeux sociaux/récréatifs.
  - Exemple : Consultez l'[annexe consacrée à l'étape 2 du cadre de retour au jeu](#).

Aucune compétition officielle (par exemple, un tournoi de club ou une rencontre de ligue qui mène à un titre de club) ne devrait avoir lieu avant l'étape 3 ou l'étape 4 du cadre de BCB. En effet, ces compétitions comportent plusieurs aspects déconseillés pendant l'étape 2 (comme le recours à un arbitre, le partage de tapis ou la prise de mesures, notamment).

### **Quelle est la différence entre une partie interclub et une partie intra-club?**

Une partie intra-club se dispute à l'intérieur d'un même club et une partie interclub se dispute entre plusieurs clubs.

### **Qu'arrive-t-il si nous sommes incapables de respecter toutes les recommandations du cadre de retour au jeu de BCB?**

Si vous n'êtes pas en mesure de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations du cadre de retour au jeu, vous ne devriez probablement pas rouvrir votre club. Le cadre de retour au jeu fournit des directives qui constituent des exigences minimales; dans les faits, vous devriez vous plier à des exigences plus strictes selon la situation qui prévaut dans votre région. Si vous êtes dans l'impossibilité de mettre en œuvre les recommandations du cadre de retour au jeu, vos membres sont exposés à un risque accru et vous êtes susceptibles de contribuer à propager le virus de la COVID-19. Si vous ne disposez pas de toutes les ressources (humaines, financières ou autres) nécessaires à la mise en œuvre réussie du cadre de retour au jeu, envisagez de laisser votre club fermé jusqu'à ce que toutes les conditions gagnantes soient réunies, ou jusqu'à ce que les restrictions en vigueur dans votre région soient assouplies.



### **Comment pouvons-nous savoir quelle étape du cadre de retour au jeu de BCB mettre en œuvre?**

Cela dépend en grande partie de la situation dans votre région. L'étape 1 est la plus restrictive et l'étape 4, la moins restrictive. Si les rassemblements autorisés dans votre région sont limités à 10 personnes, vous êtes sans doute plus près de l'étape 1 que de l'étape 4. Peu importe l'étape à laquelle vous en êtes, nous vous recommandons de commencer par l'étape 1 afin de mettre en œuvre toutes les mesures de protection et les recommandations associées à l'étape la plus restrictive. Il vaut mieux respecter des protocoles de sécurité qui ne sont pas nécessairement obligatoires que négliger des protocoles de sécurité qui le sont.